



INTERNAT RENTREE 2017/2018

L'internat du Lycée international Montebello accueille des élèves, garçons et filles.

CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission des élèves à l'internat se fait sur décision du Chef d'Etablissement.

Une lettre **de demande motivée** des familles doit donc être adressée à Madame Le Proviseur courant mai et au plus tard à l'inscription, une fois l'affectation connue, pour une éventuelle admission à la rentrée de septembre.

Priorité **est donnée** aux entrants en Seconde avec éloignement géographique des familles.

TARIFS DE L' INTERNAT

Le **montant annuel** de l'internat en pension complète (petit déjeuner-déjeuner-goûter-dîner) s'élève à **2088 euros**.

Les factures sont établies par trimestre. **Un paiement mensuel est possible**, pour cela contacter Madame KHARADJI au service comptable 03-20-63-33-38.

Les bourses à l'internat attribuées aux boursiers sont déduites de la facture.

En fonction des revenus des familles, une aide peut être attribuée par le Fonds Social Lycéen sur le complément à verser.

REGLES DE FONCTIONNEMENT

L'élève a la possibilité d'intégrer l'internat à n'importe quel moment de l'année, selon sa situation et avec accord du Chef d'Etablissement, **en fonction des places disponibles**.

Cependant il ne pourra quitter l'internat qu'à la fin d'un trimestre sur demande motivée et avec l'accord du Chef d'Etablissement.

ATTENTION : Tout trimestre commencé est entièrement dû.

Dès son inscription, chaque élève doit adhérer pleinement au règlement intérieur de l'internat.

Le respect des règles de vie est primordial afin d'assurer le bon déroulement de la vie en collectivité et la réussite des études.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires veuillez contacter

Madame KHARADJI secrétaire intendance au 03-20-63-33-38 pour les questions financières.